

QUESTION 47

OÙ TROUVONS-NOUS LE RÉSUMÉ DE LA LOI MORALE?

Réponse : la loi morale est sommairement comprise dans les dix commandements (1).

1. *L'Éternel écrivit sur les tables ce qui avait été écrit sur les premières, les dix paroles qu'il vous avait dites sur la montagne, du milieu du feu, le jour de l'assemblée; et l'Éternel me les donna* (Deutéronome 10.4).

Il lui répondit : Pourquoi m'interroges-tu sur ce qui est bon? Un seul est le bon. Si tu veux entrer dans la vie, observe les commandements. Lesquels? lui dit-il (Matthieu 19.17).

La loi morale, puisque gravée à l'origine sur le cœur de l'homme, existait avant que ne soient donnés les dix commandements (Ge 5.24; 6.5, 9; 9.6; 17.1; Ro 5.13). Ceux-ci, appelés aussi le *Décalogue* (les dix paroles), promulgués de façon audible au mont Sinaï par Dieu lui-même et écrits de sa main sur des tables de pierre, résument cette loi et en renouvellent la connaissance (Ex 20.1; 32.15-16; De 10.1-5; 4.12-14; Ac 7.38; Ro 7.7-13).

Parce qu'elle procède de Dieu, la loi morale est sainte, juste et bonne (Ro 7.12). Néanmoins, en raison de la chute, nul descendant d'Adam ne possède la capacité d'être déclaré juste par son obéissance à celle-ci (Ro 7.14; Ga 2.16, 21). Elle a été donnée afin de mettre en lumière le péché et de conduire à Christ qui en a accompli toutes les exigences à notre place (Ro 7.7-13; Ga 3.13, 22-24).

Malgré les ténèbres et l'ignorance qui caractérisent l'humanité pécheresse, la loi morale demeure en vigueur et constitue la norme par laquelle tous les hommes qui n'ont pas cru en Christ, ce qui inclut ceux qui n'ont pas entendu l'Évangile, seront jugés sans exception possible au dernier jour (Ro 2.14-16; Mt 5.17-20).